

Nombre de Conseillers	
En exercice	16
Présents	10
Votants	11

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 038-213805542-20250314-D2025_17-DE

Berger
Levaault

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEMOIRIEU

RÉUNION DU : 14/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars

À 19 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de VILLEMOIRIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BRACCO Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10/03/2025

Présents : MM. BRACCO, Maire – J. VARCELICE (secrétaire de séance) – E. GONCALVES – M. REBUT – S. COINT – M-C. ALLIGIER – C. CHENARD – L. CHIOETTO – D. DEFRENCE – J-M VALLOUIS.

Absents : L. GERMAIN - S. LASSALE - A. PEREZ - J. PERNET – P. POULET
J. PICARD a donné pouvoir à J. VARCELICE

DÉLIBÉRATION
N° 2025_17

TARIFICATION DES SERVICES CANTINE ET GARDERIE
À compter du 2 septembre 2025

Le bilan de la cantine scolaire sur l'exercice 2024 s'établit comme suit :

- Le nombre de repas servis en 2024 est de 15 755 pour 138 jours de cantine, soit une moyenne de 114 repas par jour
 - Le coût du prestataire s'élève à 106 418 €, soit un coût de revient de 6.75 € pour les denrées alimentaires.
 - Les autres charges (personnel, électricité, gaz, maintenance, hygiène et entretien des locaux...) s'élèvent à 88 257 €, soit un coût de revient de 5.60 € par repas.
- Le coût total du service est donc de 117 261 € soit 7.44 € par repas.

Les consommations facturées aux familles ont produit en recette la somme de 77 414 €. Le reste à charge pour la commune est donc de 39 847 €.

Pour la garderie, le montant des charges s'élève à 31 074 € (personnel et locaux) – *hors travaux de déménagement de l'espace d'accueil périscolaire en cours*. La participation des parents a produit une recette de 25 500 €.

Au regard de ce bilan, il est proposé au Conseil municipal d'augmenter les tarifs actuels dans une proportion toutefois inférieure à la variation des prix à la consommation indice INSEE 2024 de 1.4 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'adopter les tarifs suivants :

Repas régulier (élève)	5.00 €	(Au lieu de 4.92 €)
Repas occasionnel (élève) + non inscrit	6.40 €	(Au lieu de 6.30 €)
Repas adulte	8.10 €	(Au lieu de 8.10 €)
Demi-heure de garderie	1.75 €	(Au lieu de 1.70 €)
Tarif dépassement garderie (par demi/heure) + panier repas non inscrit	5.00 €	(Au lieu de 5.00 €)

- **FIXE** leur entrée en vigueur au 2 Septembre 2025.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,



Jacques BRACCO

La secrétaire de séance